

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 25163 Numéro SIREN : 843 142 746 Nom ou dénomination : 61 COURCELLES

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2020 sous le numéro de dépôt 8327



20200083272019

DATE DEPOT : 13/02/2020

N° DE DEPOT : 8327

N° GESTION : 2018B25163

N° SIREN : 843142746

DENOMINATION : 61 COURCELLES

ADRESSE : 61 Rue de Courcelles 75008 Paris

MILLESIME : 2019

.

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
13 FEV. 2020
Sous le N°: 8327

Société par Actions Simplifiée
"61 COURCELLES"
Capital social : 10.000 €
Siège social : PARIS (75008)
Rue de Courcelles n° 61
R.C.S. PARIS 843 142 746
SIRET : 843 142 746 00018
Code APE : 5610 A

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 18 DECEMBRE 2019**

AFFECTATION DU RESULTAT

"...

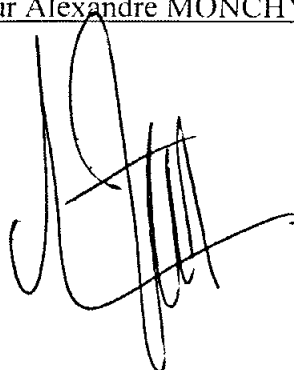
DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, Présidente, constate que l'exercice clos le 30 juin 2019 se solde par un bénéfice net comptable de 18.637,25 € qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

- à la "Réserve Légale", la somme de	1.000,00 €
la portant ainsi à son maximum légal	
- le solde, soit	17.637,25 €
au compte "Autres Réserves"	_____
Total à affecter	18.637,25 €
	=====

..."

La Présidente
Société par Actions Simplifiée "AMP"
Représentée par son Président
Monsieur Alexandre MONCHY



Société par Actions Simplifiée

"61 COURCELLES"

Capital social : 10.000 €
Siège social : PARIS (75008)
Rue de Courcelles n° 61
R.C.S. PARIS 843 142 746
SIRET : 843 142 746 00018
Code APE : 5610 A

BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE

ARRETES AU 30 JUIN 2019

Chiffre d'affaires : 851.559 €

Résultat : bénéfice 18.637,25 €

Effectif salarié : 14

Désignation de l'entreprise : Sas 61 Courcelles

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10...000.....)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 637		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	28 637		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	695		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 150		
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 766		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	125 611			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	154 248			
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	125 611		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas 61 Courcelles

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	biens*	FD		FE		
			services*	FG	851 559	FI	851 559	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	851 559	FK		FL	851 559	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	14 413	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 940	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	867 915
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	229 501	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	4 598	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	291 447	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 162	
	Salaires et traitements*					FY	240 710	
	Charges sociales (10)					FZ	73 367	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*		GA	170	
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)		GE	2 294				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	845 249
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	22 666	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 268	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 268	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 268)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	21 398	

Désignation de l'entreprise : Sas 61 Courcelles

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HIF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	2 761		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	867 915		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	849 278		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	18 637		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HI			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	1 940		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	1 549		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

INCHIESTA SULLE CARNEI

STOAN??

and proc.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 203.

Désignation de l'entreprise : Sas 61 CourcellesNéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des dotations)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cédant Cession

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Consecutive à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I,9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	MI2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU	1 910
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	6 647
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN		LO		LP	8 557
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	
	TOTAL IV					LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G		0H		0J	8 557	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 910	ML	1 910
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	6 647	MU	6 647
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IV		NG		NH	8 557	NI	8 557
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations		IO		0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		1J		2E		2F		2G	
	TOTAL IV		1K		2J		2K		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		1L		OK		OL	8 557	OM	8 557	

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas 61 Courcelles

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la part de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette part est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Sas 61 CourcellesNéant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	7	QB		QC	7
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	163	QN		QO	163
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	170	QW		QX	170
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN		QP	170	QQ		QR	170

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5							N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9							Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7							Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5							R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2							S4
	Inst. gales agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9							T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8							T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5							U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3							V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1							W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9							X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7							X8
Frais d'acquisition de autres de participations TOTAL IV	NL			NM									NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU							NV
Total général non ventile (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventile (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventile (NW - NY)		NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 7033

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Sas 61 CourcellesNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marches à terme	4I	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	IV	TW	IX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Informations complémentaires (CICE)	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Composition du capital social	14
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des amortissements	14
Evaluation des matières et marchandises	14
Dépréciation des stocks et en cours	15
Evaluation des créances et des dettes	15
Dépréciation des créances	15
Produits à recevoir	15
Charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	15
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 11/10/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 154 248.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 851 559.29 Euros et dégageant un bénéfice de 18 637.25 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 11/10/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a conclu un contrat de location gérance avec la société PPN, le 3 novembre 2018.

La société a commencé son activité le 3 novembre 2018.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 2 993 €.

Le CICE de l'année 2018 s'élève à 2 993€. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 11/10/2018 au 30/06/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 910
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 647
TOTAL			8 557
TOTAL GENERAL			8 557

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 910	1 910
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 647	6 647
TOTAL			8 557	8 557
TOTAL GENERAL			8 557	8 557

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		7		7
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		163		163
TOTAL		170		170
TOTAL GENERAL		170		170

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus	7				
Matériel de bureau informatique mobilier	163				
TOTAL	170				
TOTAL GENERAL	170				

ANNEXE

Exercice du 11/10/2018 au 30/06/2019

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	232	232	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 123	4 123	
Débiteurs divers	1 130	1 130	
Charges constatées d'avance	3 742	3 742	
TOTAL	9 227	9 227	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	695	695		
Fournisseurs et comptes rattachés	75 150	75 150		
Personnel et comptes rattachés	17 154	17 154		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 209	22 209		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 638	7 638		
Autres impôts taxes et assimilés	2 765	2 765		
TOTAL	125 611	125 611		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts	10.0000		1 000		1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 11/10/2018 au 30/06/2019

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	695
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 144
Dettes fiscales et sociales	24 312
Total	36 150

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 742
Total	3 742

ANNEXE

Exercice du 11/10/2018 au 30/06/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



CABINET MAUGÉ, MICHEL & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE A L'ORDRE DE PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

61 COURCELLES

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019



CABINET MAUGÉ, MICHEL & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE A L'ORDRE DE PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

61 COURCELLES

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
61 rue de Courcelles – 75008 PARIS
843 142 746 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

A l'Associée unique.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 61 COURCELLES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 11 octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

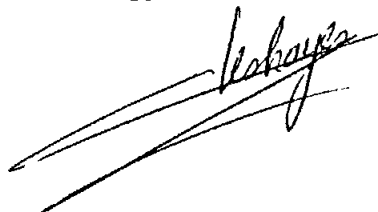
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 3 décembre 2019

Cabinet MAUGE, MICHEL & Associés
Catherine DESHAYES Laurent TOM



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 9			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 910	7	1 903		1 903	
	Autres immobilisations corporelles	6 647	163	6 484		6 484	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		8 557	170	8 387		8 387	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	7 923		7 923		7 923	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	5 485		5 485		5 485	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	128 711		128 711		128 711	
	Charges constatées d'avance (3)	3 742		3 742		3 742	
	Total III	145 861		145 861		145 861	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		154 418	170	154 248		154 248	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont a moins d'un an

(3) Dont a plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2019 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000		10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 637		18 637	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	28 637		28 637	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	695		695	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 150		75 150	
	Dettes fiscales et sociales	49 766		49 766	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Total IV	125 611		125 611	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total V				
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	154 248		154 248	

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

125 611

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2019 9			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	851 559		851 559		851 559	
Chiffre d'affaires NET	851 559		851 559		851 559	
Production stockée						
Production immobilisée			14 413		14 413	
Subventions d'exploitation			1 940		1 940	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3		3	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			867 915		867 915	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			229 501		229 501	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			4 598		4 598	
Autres achats et charges externes *			291 447		291 447	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 162		3 162	
Salaires et traitements			240 710		240 710	
Charges sociales			73 367		73 367	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			170		170	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 294		2 294	
Total des Charges d'exploitation (II)			845 249		845 249	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			22 666		22 666	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2019 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 268		1 268	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 268		1 268	
2. Résultat financier (V-VI)	-1 268		-1 268	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	21 398		21 398	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 761		2 761	
Total des produits (I+III+V+VII)	867 915		867 915	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	849 278		849 278	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	18 637		18 637	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Sas 61 Courcelles
61 rue de Courcelles
75008 PARIS

ANNEXE DU 11/10/2018 AU 30/06/2019

Exco VFA Expertise
9 rue de l'Echelle

*75001 PARIS
01 42 97 48 00*

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Informations complémentaires (CICE)	12
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Composition du capital social	14
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des amortissements	14
Evaluation des matières et marchandises	14
Dépréciation des stocks et en cours	15
Evaluation des créances et des dettes	15
Dépréciation des créances	15
Produits à recevoir	15
Charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	15
 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 11/10/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 154 248.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 851 559.29 Euros et dégageant un bénéfice de 18 637.25 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 11/10/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a conclu un contrat de location gérance avec la société PPN, le 3 novembre 2018.

La société a commencé son activité le 3 novembre 2018.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 2 993 €.

Le CICE de l'année 2018 s'élève à 2 993€. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 11/10/2018 au 30/06/2019

- COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 910
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 647
TOTAL			8 557
TOTAL GENERAL			8 557

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 910	1 910
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 647	6 647
TOTAL			8 557	8 557
TOTAL GENERAL			8 557	8 557

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		7		7
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		163		163
TOTAL		170		170
TOTAL GENERAL		170		170

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus	7				
Matériel de bureau informatique mobilier	163				
TOTAL	170				
TOTAL GENERAL	170				

ANNEXE

Exercice du 11/10/2018 au 30/06/2019

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	232	232	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 123	4 123	
Débiteurs divers	1 130	1 130	
Charges constatées d'avance	3 742	3 742	
TOTAL	9 227	9 227	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	695	695		
Fournisseurs et comptes rattachés	75 150	75 150		
Personnel et comptes rattachés	17 154	17 154		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 209	22 209		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 638	7 638		
Autres impôts taxes et assimilés	2 765	2 765		
TOTAL	125 611	125 611		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts	10.0000		1 000		1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 11/10/2018 au 30/06/2019

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3 2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	695
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 144
Dettes fiscales et sociales	24 312
Total	36 150

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 742
Total	3 742

ANNEXE

Exercice du 11/10/2018 au 30/06/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Société par Actions Simplifiée

"61 COURCELLES"

Capital social : 10.000 €
Siège social : PARIS (75008)
Rue de Courcelles n° 61
R.C.S. PARIS 843 142 746
SIRET : 843 142 746 00018
Code APE : 5610 A

**EXTRAIT DU RAPPORT DE LA PRESIDENTE
sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

"...

L'exercice clos le 30 juin 2019 se solde par un bénéfice net comptable de 18.637,25 €.

Il est proposé à l'Associée unique d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- à la "Réserve Légale", la somme de	1.000,00 €
la portant ainsi à son maximum légal	
- le solde, soit	17.637,25 €
au compte "Autres Réserves"	_____
Total à affecter	18.637,25 €
	=====

..."

La Présidente
Société par Actions Simplifiée "AMP"
Représentée par son Président
Monsieur Alexandre MONCHY

